

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, le **mardi 24 mai 2022** à compter de **18 h 30**.

À laquelle sont présents :

Madame Natalie Clark, conseillère
Monsieur Jean Cormier, conseiller
Madame Pamela Dow, conseillère
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller
Monsieur Jacques Rivière, maire suppléant
Madame Maryse Soucy, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire suppléant, monsieur Jacques Rivière.

Sont également présents :

Madame Céline LeBlanc, greffière
Monsieur Stéphane Cyr, directeur général

Est absent :

Monsieur Éric Dubé, maire

ADMINISTRATION

201-05-22

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Maryse Soucy

APPUYÉ DE : Madame Pamela Dow

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par le maire suppléant.

ADOPTÉE

202-05-22

INSPECTION DU QUAI À NEW RICHMOND - OCTROI DE CONTRAT - SURPLUS ACCUMULÉ

Considérant l'état actuel du quai de New Richmond

Considérant que la sécurité des usagers de cette infrastructure est primordiale pour le Conseil municipal;

Considérant l'état de vétusté du quai qui est constaté et documenté;

Considérant que par mesure préventive, l'accès aux véhicules automobiles a été interdit à la suite de la saison hivernale;

Considérant que le Conseil souhaite que des travaux d'inspection soient réalisés sur l'infrastructure par des professionnels afin d'obtenir des recommandations;

Considérant l'offre déposée par la firme BLM au montant de 25 352 \$, taxes en sus pour la réalisation de cette inspection;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Madame Natalie Clark

et unanimement résolu :

D'accepter l'offre déposée par la firme BLM au montant de 25 352 \$, taxes en sus, pour l'inspection du quai. Il est entendu que cette dépense sera prise à même le surplus accumulé.

ADOPTÉE

TERRAINS DE TENNIS

203-05-22

FOURNITURE ET INSTALLATION D'UNE SURFACE DE 2 TERRAINS DE TENNIS EN GAZON SYNTHÉTIQUE SABLÉ

Considérant la volonté du Conseil de procéder à la réfection des terrains de tennis;

Considérant la résolution 193-05-22 octroyant un contrat à la firme Carpell pour la fourniture et l'installation d'une surface de gazon synthétique pour 2 terrains de tennis;

Considérant que l'octroi de ce contrat était basé sur un prix budgétaire du 17 février 2022 valide pour une période de 30 jours;

Considérant que les contrats associés à la réfection des terrains de tennis n'ont pu être accordés avant le 6 mai 2022 compte tenu des délais engendrés par la signature du protocole d'entente du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE);

Considérant que le fournisseur a informé la Ville au cours des derniers jours de son incapacité d'honorer son prix compte tenu de l'expiration du prix déposé en février et des contraintes chez ses fournisseurs découlant du contexte COVID et de la guerre en Ukraine;

Considérant l'offre révisée déposée par la firme Carpell Surfaces pour la fourniture et l'installation d'une surface de 2 terrains de tennis en gazon synthétique sablé au montant de 90 877,92 \$, taxes en sus;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier
APPUYÉ DE : Madame Maryse Soucy
et unanimement résolu :

D'accepter l'offre déposée par la firme Carpell Surfaces pour la fourniture et l'installation d'une surface de 2 terrains de tennis en gazon synthétique sablé au montant de 90 877,92 \$, taxes en sus. Il est entendu que cette dépense sera prise à même le Règlement 1193-22.

Par le fait même la résolution 193-05-22 est par les présentes abrogée.

ADOPTÉE

204-05-22

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 192-05-22

Considérant le projet de réfection des terrains de tennis;

Considérant que la Ville souhaite modifier la résolution 192-05-22;

Considérant l'offre déposée par la firme PC Court au montant de 36 560 \$, taxes en sus, pour le revêtement acrylique de 2 terrains de tennis;

Considérant la convention d'aide financière intervenue entre le Ministre de l'éducation et la Ville dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Natalie Clark
APPUYÉ DE : Madame Pamela Dow
et unanimement résolu :

D'accepter l'offre déposée par la firme PC Court au montant de 36 560 \$, taxes en sus, uniquement pour le revêtement acrylique de 2 terrains de tennis. Il est entendu que cette dépense sera prise à même le Règlement 1193-22.

Par le fait même, la résolution 192-05-22 est par les présentes modifiée.

ADOPTÉE

205-05-22

ACQUISITION DE SYSTÈME DE POTEAUX ET D'ANCRAGE POUR LES 4 TERRAINS DE TENNIS

Considérant la volonté du Conseil de procéder à la réfection des terrains de tennis;

Considérant l'offre déposée par la firme Sports-Inter Plus au montant de 4 786,76 \$, taxes en sus, pour un système de poteaux et d'ancrage pour les 4 terrains de tennis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Natalie Clark

APPUYÉ DE : Madame Maryse Soucy

et unanimement résolu :

D'accepter l'offre déposée par la firme Sports-Inter Plus au montant de 4 786,76 \$, taxes en sus, pour un système de poteaux et d'ancrage pour les 4 terrains de tennis. Il est entendu que cette dépense sera prise à même le Règlement 1193-22.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)

Aucune question n'est soumise.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 18 h 47.

Président

Secrétaire

Jacques Rivière, maire suppléant

Céline LeBlanc, greffière